

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00129

**PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - APPROBATION DE LA CANDIDATURE AU
PROJET D'EXTENSION DU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE EN PAYS
D'ART ET D'HISTOIRE SUR SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 10 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 94

Nombre de pouvoirs : 24

Nombre de voix : 118

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER représenté par Mme Françoise GUILLOT,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,

RECU EN PREFECTURE

Le 31 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230323-D20230012910

Date de mise en ligne : 31 mars 2023

Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Laura CINIEMI donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à Mme Solange MORERE,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Véronique FALZONE,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE

Membres titulaires absents excusés :

M. Yves LECOCQ, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Gérard TARDY,
Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MARS 2023

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - APPROBATION DE LA CANDIDATURE AU PROJET D'EXTENSION DU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE EN PAYS D'ART ET D'HISTOIRE SUR SAINT-ETIENNE METROPOLE

La Ville de Saint-Etienne est labellisée Ville d'art et d'histoire depuis 2001. Ce label permet la découverte et la promotion par des actions de médiation (jeune public, public individuel, Maison du patrimoine et des lettres...) et de mise en valeur (restauration de la statuaire, d'objets d'art, de monuments funéraires) du patrimoine.

La Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole ont le projet depuis le mandat 2014-2020 d'étendre le label à la Métropole et de transformer la Ville d'art et d'histoire en Pays d'art et d'histoire à l'échelle des 53 communes. Saint-Etienne Métropole est ainsi engagée, depuis mai 2019, dans ce projet de labellisation.

Les enjeux du projet de Pays d'art et d'histoire, qui touchent autant la culture que le paysage urbain, sont définis par l'état des lieux effectué sur le territoire métropolitain concernant sa carte d'identité, la vie culturelle et les politiques mises en œuvre en matière de patrimoine, d'architecture, d'urbanisme, de paysage et de développement durable. Ils positionnent le label Pays d'art et d'histoire comme un outil pour le territoire :

- articuler patrimoine, design et projet urbain,
- prendre en compte la qualité architecturale, urbaine et paysagère d'hier et d'aujourd'hui,
- faire émerger une réflexion collective sur et pour le territoire.

Pour répondre à cela, trois grands objectifs ont été fixés :

- participer à la construction d'une identité territoriale et partagée,
- accompagner l'appréhension des changements sociétaux vers des modes de vie plus durables,
- favoriser l'attractivité du territoire.

Si la candidature au Label Pays d'art et d'histoire est retenue, une convention sera établie avec le Ministère de la Culture et fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil métropolitain. Elle permettra l'obtention d'une subvention annuelle de fonctionnement de la part de la Direction régionale des affaires culturelles.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à candidater au label Pays d'art et d'histoire devant la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture.

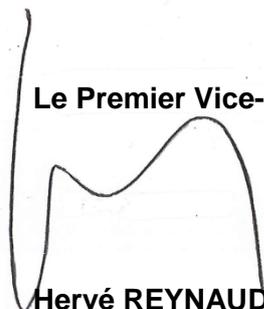
Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD